

# La LETTRE du maire

Chaumes en Brie – juin 2021 – Edition n° 18

**N**ous sommes dans la dernière phase du déconfinement progressif. Les prochaines semaines verront, si la situation continue de s'améliorer, s'alléger les contraintes qui pèsent sur notre vie sociale et économique pour une levée, espérons totale, des restrictions pour la fin juin. Enfin !

Restons toutefois prudents, nous ne retrouverons notre liberté que par la responsabilité de chacun à respecter les consignes sanitaires. Ne prenons pas le risque, comme l'année passée, d'être reconfinés à l'automne.

Aussi, par précaution, le conseil municipal a préféré annuler les festivités du 14 Juillet, je l'espère, pour la dernière fois.

Au nom de l'équipe municipale, je tiens à féliciter les services municipaux pour leur abnégation et leur implication sans faille dans la mise en œuvre des protocoles sanitaires successifs comme dans leur suivi.

Un merci tout particulier à Stéphanie Duménil, adjointe à l'action sociale et à toute l'équipe du CCAS, pour avoir dirigé la campagne de vaccination avec beaucoup d'efficacité et de disponibilité. A ce jour, plus de 200 personnes se sont manifestées auprès de la mairie pour se faire vacciner. A ce propos, je souhaite vous faire partager toute ma fierté face à l'immense solidarité exprimée par nombre d'entre vous, qui ont spontanément porté assistance aux plus fragiles en collaboration avec le CCAS.

Les 20 et 27 Juin se dérouleront les élections régionales et départementales. Les lois successives de décentralisation ont attribué à la région et au département des compétences qui leur confèrent un rôle prépondérant dans la vie des citoyens. La région a notamment compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire et culturel de la région, pour soutenir l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, la politique de la ville et la rénovation urbaine ainsi que les politiques d'éducation.

De son côté, grâce à ses politiques sociales innovantes et à ses investissements, le département constitue le premier acteur des solidarités humaines et territoriales. Il est la collectivité de proximité, principalement en milieu rural où il représente souvent le premier partenaire.



Depuis 3 ans que vous nous avez confié la gestion de la commune, nous travaillons en étroite collaboration avec nos élus départementaux et régionaux. Je tiens à les remercier pour le travail effectué en faveur de notre commune et pour les subventions qu'ils nous ont obtenues. Elles nous permettront notamment de déployer la vidéoprotection (avec l'installation de caméras aux entrées de ville) et de réaliser la mise en accessibilité de la salle du conseil municipal.

C'est pourquoi je tiens à souligner l'importance de ces élections, qui sont bien des élections locales et je vous invite à venir voter massivement le 20 et 27 Juin. Des protocoles ont été établis afin d'assurer la sécurité de chacun.

Enfin, puisque la période approche, je présente par avance mes félicitations à tous les collégiens, lycéens et étudiants pour l'obtention de leurs examens ou de leurs diplômes et tous mes vœux de réussite pour la suite de leurs études.

Je vous laisse découvrir cette lettre du maire, et reste, comme l'ensemble de mon équipe, toujours à votre écoute.

Votre maire  
François VENANZUOLA  
*F. Venanzuola*

## Dans ce numéro



- ▶ Les élections régionale et départementale
- ▶ Ça s'est passé à Chaumes
- ▶ Un été aussi pour nos ados
- ▶ Sortie estivale à Honfleur
- ▶ 16 ans : recensement obligatoire
- ▶ Information alternative ou contre-vérités ?
- ▶ Agenda, festivités du 14 juillet annulées

PUBLICATION DE LA MAIRIE  
DE CHAUMES-EN-BRIE  
PLACE FOCH  
77390 CHAUMES-EN-BRIE



[www.chaumesenbrie.fr](http://www.chaumesenbrie.fr)

## 20 et 27 juin 2021 : Votez !

Vous êtes de nationalité française, majeur, inscrit sur la liste électorale et vous n'êtes pas privé de vos droits civils et politiques : vous êtes appelé à élire les 209 conseillers régionaux d'Île-de-France (dont 25 pour la Seine-et-Marne) et les 46 conseillers départementaux (un binôme homme-femme par canton) et leurs suppléants qui vont vous représenter au Conseil régional et au Conseil départemental pour les six années à venir.



Votre vote est important car ces deux assemblées ont, chacune dans leur domaine de compétences, un rôle prépondérant dans notre vie de citoyens.

## Vous êtes absent : votez par procuration !

Si vous êtes absent le jour du vote (20 et/ou 27 juin), vous pouvez choisir de voter par procuration. Pour cela, vous devez désigner un électeur (inscrit dans la même commune) qui votera à votre place le jour des élections.

Vous pouvez faire cette démarche :

- ▶ **à l'aide du téléservice MaProcuration** (<https://www.maprocuration.gouv.fr>).  
Vous renseignez votre formulaire de demande en ligne et recevez une référence d'enregistrement. Puis vous devez obligatoirement aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat. Vous n'aurez qu'à présenter votre référence et une pièce d'identité (carte d'identité, passeport... ). Une fois validée, votre procuration sera transmise automatiquement à votre commune et vous serez informé par courriel dès que la mairie aura instruit votre procuration ;
- ▶ **à l'aide d'un formulaire disponible sur internet** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>)  
Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devez obligatoirement aller en personne à la gendarmerie, au commissariat ou au tribunal et présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport... ) ;
- ▶ **à l'aide du formulaire disponible à la gendarmerie, au commissariat, au tribunal**  
Vous devrez le remplir sur place et présenter en personne une pièce d'identité (carte d'identité, passeport... ).

**A savoir** : pour les élections des 20 et 27 juin 2021, un électeur peut remplacer jusqu'à 2 électeurs absents le jour du vote.

## Le scrutin régional

Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel.

**1<sup>er</sup> tour** : si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50 %), elle obtient le quart des sièges à pourvoir.

Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Sinon, il est procédé à un second tour la semaine suivante.

**2<sup>d</sup> tour** : Les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés peuvent se maintenir au second tour, et éventuellement fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.

La liste qui arrive en tête obtient un quart des sièges à pourvoir.

Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au second tour.

## Le scrutin départemental

Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours.

**1<sup>er</sup> tour** : Pour être élu au 1er tour, le binôme doit obtenir :

- ▶ au moins la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50 %),
- ▶ et un nombre de suffrages égal à au moins 25 % des électeurs inscrits.

Si aucun binôme n'est élu dès le 1er tour, il est procédé à un second tour.

**2<sup>d</sup> tour** : Les 2 binômes arrivés en tête peuvent se maintenir.

Les autres peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits.

Le binôme qui obtient le plus grand nombre de suffrages au second tour est élu.



Pour la 2e année consécutive, la célébration de la victoire des forces alliées et la fin de la Seconde Guerre mondiale s'est déroulée en petit comité, dans le respect des consignes sanitaires.

Avec les représentants des anciens combattants, le maire et deux de ses adjoints ont déposé, devant le monument aux morts, une gerbe au nom de la commune. Hommage a été rendu aux Calmétiens morts pour la France par l'appel de leurs noms. Des associations ont également déposé des gerbes.

### Le centre de loisirs chez notre producteur local



Mercredi 12 mai, le centre de loisirs s'est évadé sur les routes de Chaumes pour visiter notre producteur local « les serres de M. et Mme Cantamessi ». Au programme : visite des serres, découverte des semis et de la plantation, présentation des différentes machines de l'exploitation. Les enfants ont pu déguster certains légumes et sont repartis avec des plans de tomates, courgettes et poivrons offerts par le maraîcher.

Merci à monsieur Cantamessi pour son accueil et pour avoir fait découvrir son exploitation aux enfants.



### Aide à la collecte alimentaire par l'équipe du CCAS

La situation sanitaire a engendré de nouveaux besoins en termes d'épicerie solidaire. De plus en plus de personnes ont recours à cette structure. La collecte d'avant Noël avait pourtant été très fructueuse, malheureusement, il s'avère que le stock de denrées diminue rapidement en regard de l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Une nouvelle collecte a donc été organisée les 28 et 29 mai 2021 par l'épicerie solidaire de la CCBRC de Coubert. L'équipe du CCAS de Chaumes a bien sûr répondu présente et est allée aider durant les deux journées de présence au Lidl de Santeny.

Une très belle réussite pour cette action qui a permis de collecter environ 1200 kg de denrées non périssables, soit 100 cartons pour l'épicerie sociale ! Un grand merci à tous ces bénévoles qui prennent sur leur temps libre afin d'aider de nombreuses personnes.



Saluons à l'occasion, une fois de plus, l'engagement du CCAS, son rôle essentiel au service des Calmétiens et le formidable esprit de solidarité qui a animé toute la commune depuis le début de la pandémie. Citons pour mémoire l'opération "masques" : 40 bénévoles qui ont confectionné plus de 900 masques distribués aux personnes vulnérables, aux aides à domicile et aux infirmiers, alors que nous étions en pénurie.

Lorsque les épiceries solidaires ont dû fermer, des colis repas ont été distribués par les membres du CCAS avec le concours du maraîcher de Chaumes et de l'association Aurore d'Arcy. A chaque période sensible, le contact a été maintenu, téléphone ou visite, auprès de plus de 300 Calmétiens âgés ou vulnérables, pour s'assurer qu'ils ne manquaient de rien. En cas de besoin, des bénévoles les ont accompagnés aux visites médicales ou pour faire leurs courses.

## Un été aussi pour nos ados



Depuis déjà 3 ans, l'un des objectifs de l'équipe municipale est la mise en place d'une politique jeunesse. C'est pourquoi durant les vacances d'été 2019, nous avons initié des sorties pour nos collégiens. La crise sanitaire de l'été 2020 ne nous avait malheureusement pas permis de poursuivre et développer ce projet.

Cet été nous relançons des sorties à destination des 11/14 ans. Des journées d'activités leur seront proposées en juillet et août par l'intermédiaire du centre de loisirs. Les inscriptions devront se faire auprès du service jeunesse de la mairie ([inscription@chaumes-en-brie.fr](mailto:inscription@chaumes-en-brie.fr)), un dossier d'inscription devra préalablement être déposé.

Au programme :

- ▶ Musée de l'illusion à Paris en transport en commun : l'objectif est de sensibiliser les jeunes dans l'utilisation des transports en commun (bus, train, métro) et visiter un musée.
- ▶ Atelier pizza « tout maison » auprès d'un professionnel : apprendre à confectionner un pâton, les ingrédients et la cuisson.
- ▶ Soirée feu de camp
- ▶ Journée accrobranche

D'autres activités pourront être ajoutées en fonction du nombre d'inscrits. Dates et informations seront disponibles sur le site de la mairie <https://www.chaumesenbrie.fr/le-coin-ados.php>

## Sortie estivale : Honfleur



Anticipant le retour à la normale, le CCAS a le plaisir de vous proposer une sortie à Honfleur le samedi 28 août.

Pour découvrir le charme typique et authentique de cette jolie ville normande et profiter d'une journée

conviviale au bord de la mer, inscrivez-vous auprès du CCAS, directement en mairie, par téléphone au 01.64.25.00.00 ou par mail [ccas@chaumes-en-brie.fr](mailto:ccas@chaumes-en-brie.fr)

Départ vers 7h, retour vers 22h (horaires susceptibles d'être modifiés).

Tarifs : Calmétiens : adultes 15 €, gratuit pour les enfants (-12 ans) ; Extérieurs : adulte 20 €, enfant 10 €.

Au plaisir de vous retrouver !

## 16 ans : recensement obligatoire



A ses 16 ans, le jeune doit faire la démarche de se faire recenser, cette procédure n'étant pas automatique.

Le recensement s'effectue en mairie ou sur le site internet <https://www.service-public.fr>.

Il faut fournir une pièce d'identité, le livret de famille de ses parents, ainsi qu'un justificatif de domicile.

A la suite de cette démarche, une attestation de recensement est délivrée. Ce document doit être conservé, puisqu'il sera ensuite demandé pour les inscriptions à certains concours ou examens tels que le bac, l'inscription au permis de conduire, etc.

Cela entraîne également l'inscription d'office sur les listes électorales dès 18 ans.

## Information alternative ou contrevérités ?

J'ai lu attentivement le tract que viennent de distribuer les trois élus d'opposition. Que l'opposition joue son rôle et qu'elle s'exprime, c'est normal. Que sous le motif d'information alternative, elle diffuse des contrevérités, par contre, ce n'est pas normal et c'est tout simplement indigne d'un élu.

Ils « regrettent de devoir régulièrement rappeler à M. le maire ses obligations ». Je tiens à les en remercier, mais je me demande à quel moment ils le font, étant donné qu'ils brillent par leurs absences depuis les élections.

J'ai bien retenu également leurs conseils avisés concernant la gestion de la commune. Il est dommage qu'ils ne les aient pas appliqués pendant les quatre années qu'a duré leur mandature, alors qu'ils étaient respectivement, adjoints aux finances, à l'urbanisme et aux travaux.

Je regrette sincèrement cette situation, en cette période de crise sanitaire où nous avons certainement plus besoin de solidarité que de polémiques stériles postélectorales. Je me dois, malgré tout, de rectifier certaines affirmations, afin d'éviter de laisser se propager des informations fallacieuses autour de propos totalement démagogiques.

Parmi tous, je ne m'attarderai que sur trois points :

- ▶ Concernant le budget 2018, voté 1 mois ½ après les élections de mars 2018, la nouvelle équipe municipale n'a pu qu'entériner les chiffres laissés par l'ancienne équipe et notamment par le maire adjoint chargé des finances. Il est vrai que ce budget a dû reprendre le déficit de 200 000€ des comptes de 2017. C'est ce qui a valu, en effet, à la commune l'intervention de la Cour des comptes qui s'est prononcée sur la gestion antérieure à notre arrivée.
- ▶ Pour rester dans le domaine des finances, il est assez déplaisant d'entendre parler de « situation financière critique » alors que nous avons hérité d'un déficit de 200 000€ en 2018 tandis que l'année 2020 se solde par un résultat excédentaire de 560 000 €, grâce à une maîtrise des dépenses.
- ▶ Sur l'apparition d'un « centre de véhicules hors d'usage », chemin des cantines, c'est un projet hérité de mes prédécesseurs. J'ai signé le permis de construire conformément aux règles d'urbanisme et aux droits qu'elles confèrent et à l'autorisation d'exploiter délivrée par la préfecture.

Je n'irai pas au-delà, chacun peut venir en mairie chercher les informations, consulter les documents. J'ajouterai simplement que je trouve parfaitement indignes les propos concernant l'action du CCAS, alors que ses membres, assistés de nombreux Calmétiens bénévoles, ont été très présents à chaque moment difficile de la période que nous traversons. L'action sociale est loin d'être inexistante : il est important de savoir faire la différence entre manque et discrétion.

## Agenda

- ▶ Forum des associations le 4 septembre 2021
- ▶ Bourse aux vêtements d'hiver 9 et 10 octobre 2021
- ▶ Bourse jouets et puériculture 27 et 28 novembre 2021

## Festivités du 14 juillet annulées

L'équipe municipale a opté pour la prudence, à la fois pour des raisons sanitaires mais aussi pour ne pas courir le risque de non remboursement du feu d'artifice en cas d'annulation. En concertation avec ARTCOM (l'association des commerçants et des artisans) il a été décidé d'organiser un événement en septembre.